

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	25/03/22	L'an deux mil vingt-deux, le jeudi trente et un mars, à 19h00 Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, François GRANDEMANGE,
Conseillers en exercice	11	
Présents	9	
Absents	2	
Pouvoirs	1	

Présents : François GRANDEMANGE, Christian SAGET, Nicole ROYER, Ludovic ROUABLÉ, Jean Claude VAUGUET, Sylviane GRANDEMANGE, Mélanie OSSANT, Sylvain DOLIVET, Séverine GRANDEMANGE.

Excusé : Kevin ROSIER (pouvoir à François GRANDEMANGE).

Absent : Valérie DION.

Christian SAGET a été élu secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

DCM 15-2022 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

L'article L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales précise que l'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote de l'assemblée délibérante du Compte administratif présenté par le Maire, avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice comptable concerné.

Au préalable, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le Compte de gestion au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant, c'est-à-dire le document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les résultats du Compte de gestion de l'exercice 2021 relatif au budget principal établi par le comptable de la commune comme suit. Il précise que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au Compte Administratif de la commune et que les résultats sont identiques.

2021	Résultat de clôture N-1	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Solde de clôture
Investissement	85 626,26 €	0,00 €	22 003,16 €	107 629,42 €
Fonctionnement	61 123,02 €	0,00 €	101 110,23 €	162 233,25 €
TOTAL	146 749,28 €	0,00 €	123 113,39 €	269 862,67 €

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

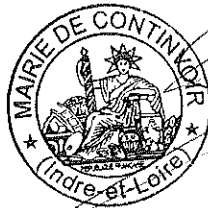
Après en avoir délibéré,

RF Sous-Préfecture de CHINON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/04/2022 037-213700826-20220331-DCM_15_2022-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** le compte de gestion 2021
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision

Pour extrait conforme,
Le Maire,
François GRANDEMANGE



Certifié exécutoire le
Vu sa transmission en s/Préfecture
le
Affiché le

RF Sous-Préfecture de CHINON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/04/2022 037-213700826-20220331-DCM_15_2022-DE